

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISIONS FINALES

Référence	Décision	
BOD/NO/2024/09-01	<p>Allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles en faveur du Tchad</p> <p>Le Conseil d'administration :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Prenant note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2024/09 DOC 01, et de la requête de financement de programme visée à l'annexe 5 ;2. Approuve l'allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du Programme de refondation de l'école tchadienne (PRET), tel que décrit dans la requête soumise et résumé au tableau 1, sous réserve :<ol style="list-style-type: none">a. de la disponibilité des fonds,b. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles, etc. de l'atteinte des déclencheurs de l'allocation complémentaire de 16,104 millions de dollars.	
Tableau 1 : Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat (Tous les montants sont exprimés en US\$)		
a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système ¹	80 520 000
b.	Allocation au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles	25 000 000
c.	Allocation demandée (100 %)	105 520 000 (UNICEF : 61 476 505 et UNESCO : 44 043 495)

¹ L'allocation indicative initiale au titre du financement pour la transformation du système se montait à 90 520 000 dollars, dont 10 000 000 dollars ont été décaissés au titre d'une requête de financement accéléré approuvée par la Directrice générale en août 2023.

d.	Allocation recommandée par le Secrétariat	105,520,000
e.	Allocation complémentaire subordonnée à l'atteinte des déclencheurs – 20 % du montant total du financement pour la transformation du système	16 104 000 (UNICEF : 9 538 126 et UNESCO : 6 565 874)
f.	Financement basé sur les résultats	Non
g.	Agent partenaire	Financement pour la transformation du système : <ul style="list-style-type: none"> • UNICEF (36 476 505) • UNESCO (44 043 495) Accélérateur de l'éducation des filles : <ul style="list-style-type: none"> • UNICEF (25 000 000)
h.	Commission de l'agent partenaire % - Montant	7 % - 7 386 400 (UNICEF : 4 303 355,35 et UNESCO : 3 083 044,65)
i.	Durée	4 ans
j.	Date de démarrage prévue	1 ^{er} janvier 2025
k.	Date de clôture	31 décembre 2028
l.	Provenance des fonds	Fonds du GPE

BOD/NO/2024/09-02

Allocation à l'Indonésie d'un financement au titre du fonds à effet multiplicateur

Le Conseil d'administration

1. Prenant note de l'évaluation par le Secrétariat du financement au titre du fonds à effet multiplicateur en annexe 4 du document BOD/NO/2024/09 DOC 02 et de la requête de financement en annexe 5
2. Prenant note des facteurs favorables à la transformation du système en Indonésie et de l'examen mené par le Secrétariat figurant à l'annexe 6 du présent document
3. Approuve l'allocation d'un financement au titre du Fonds à effet multiplicateur, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du programme Kolaborasi untuk Edukasi Anak Indonesia (KREASI), tel que décrit dans la requête résumée dans le Tableau 1, sous réserve de
 - a. la disponibilité des fonds
 - b. la décision du Conseil [BOD/2012/11-04](#) sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles.

Tableau 1 Résumé de la requête et recommandations d'allocation du Secrétariat (Tous les montants sont exprimés en dollars)		
a.	Allocation au titre du fonds à effet multiplicateur	50 000 000
b.	Allocation demandée (48,54 %)	24 273 202

c.	Allocation recommandée par le Secrétariat	24 273 202
d.	Financement basé sur les résultats	Non
e.	Agent partenaire	Save the Children Australie
f.	Commission de l'agent partenaire (% - montant)	7 % - 1 699 124
g.	Durée	3 ans et 9 mois
h.	Date de démarrage prévue	1 ^{er} octobre 2024
i.	Date de clôture	30 juin 2028
j.	Source de financement	Fonds du GPE
k.	Cofinancement	Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (cofinancement DFAT) 72 821 108
l.	Facteurs favorables de priorité élevée	
	<ul style="list-style-type: none"> Aucun facteur favorable à la transformation n'a été assorti d'une priorité élevée. 	

BOD/NO/2024/09-03

Réallocation de fonds, d'un financement pour le renforcement des capacités du système à un financement pour la transformation du système en faveur de la République arabe syrienne

Le Conseil d'administration

1. Approuve la demande présentée par le Forum de dialogue sur l'éducation en Syrie visant à transférer 1 million de dollars du financement pour le renforcement des capacités du système vers le financement pour la transformation du système en faveur de la République arabe syrienne, afin de soutenir la poursuite des activités d'éducation informelle dans le Nord-Est de la Syrie, sachant que cette somme n'est pas affectée pour le moment
2. Invite Save the Children US à soumettre une proposition portant sur 1 million de dollars, au titre d'un « financement accéléré du financement pour la transformation du système » pour la poursuite des activités actuellement financées par le financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation.